



כניסת שבת: 19:10

יציאת השבת: 20:12 לדעת ר"ת: 20:54

אורי וישעי הגיליון התורני



כתם פז – גיאוריקס על הפרשה

LA TACHE D'OR – Commentaires Sur La Paracha

Ainsi fit Aaron: c'est vis-à-vis de la face du candélabre (Nom. 8,3) **Rachi explique que ta tâche est supérieure à leur tâche** car tu allumes le candélabre et tu arranges ses lumières. La question qui se pose est dans l'ordre des choses : d'abord **arranger ensuite allumer**. Une autre question qui se pose est comment D'... avait calmé Aaron, car depuis ce moment-là, il n'a pas défailli. En fait, il y a des mitzvot dont l'occurrence est rare et qui sont accomplies avec beaucoup d'empressement, à cause de leur rareté. Mais pour une mitzva qui est faite quotidiennement, cet empressement est moindre, et c'est ce que D'... a dit à Aaron **ta tâche est supérieure à leur tâche**, car tu allumes le candélabre quotidiennement avec le même empressement, et c'est pourquoi il est écrit que tu allumes et tu arranges les lumières, et cela prouve la continuité de la mitzva: **tu allumes et tu arranges les lumières, tu allumes et tu arranges les lumières** sans arrêt. Rachi commente : **Lorsque tu monteras** prouve qu'il y avait une marche sur laquelle le Cohen montait et **arrangeait** et la raison pour laquelle Rachi a écrit qu'il **arrangeait et pas qu'il allumait** est que l'allumage du candélabre peut être effectué par un non-Cohen mais l'arrangement des lumières doit être effectué exclusivement par un Cohen.

LA PROCREATION

Miryam et Aaron médirent de Moïse, à cause de la femme éthiopienne qu'il avait épousée, (Nom. 12,1)... **L'Éternel répondit à Moïse: "Si son père lui eût craché au visage, n'en serait-elle pas mortifiée durant sept jours?"** (Nom. 12,14).

Le Gaon d'**Ostrovtsa** commente : si Myriam a fauté, qu'elle soit punie. Pour quelle raison la Torah nous précise **Si son père lui eût craché au visage?** Normalement, la punition de Myriam aurait dû être plus dure! La guémara nous enseigne que l'attrition de celui qui vient pour être jugé et qui se présente devant un tribunal est suffisante et c'est pour cela que Myriam a été séquestrée sept jours seulement.

La guémara cite dans le traité Yébamot (61B) : un homme n'arrêtera de procréer que lorsqu'il aura des enfants- Bet Shamay dit: deux garçons; Bet Hillel dit: un garçon et une fille. Par la suite la guémara précise que Bet Shamay s'appuie sur le fait que Moshe Rabbenu avait deux garçons Guershom et Eliezer tandis que Bet Hillel s'appuie sur la création du monde où il est dit qu'ils ont été créés mâle et femelle.

La guémara dans le traité Sotah (12A) rapporte: un homme de la tribu de Levy partit, **où est-il parti?** Rav Yehuda Bar Zabina dit qu'il est parti sur le **conseil de sa fille** car Amram, qui était le plus important de sa génération, a dit: puisque pharaon a décrété que tous les nouveau-nés males devaient être jetés dans le fleuve, nous œuvrons en vain, et il a répudié sa femme, et son exemple a été suivi par le reste du peuple. Sa **fille** lui a dit : ton décret est pire que celui du pharaon, car ce dernier a décrété seulement sur les nouveau-nés males, et ton décret s'applique à tous les enfants garçons et filles.

Pour revenir à notre sujet, Myriam a parlé au sujet de Moshe Rabbenu qui avait épousé une femme éthiopienne, car Moshe Rabbenu s'est séparé de sa femme seulement après avoir eu deux garçons, et selon la méthode de Bet Hillel, il n'avait pas accompli la mitzva de procréation, mais son père avait accompli cette mitzva car il avait une fille et un garçon (Myriam et Aaron – NdT). La question qui se pose est pourquoi Myriam a fait un reproche à son père pour avoir répudié sa femme? C'est pour cela que la Torah précise **Si son père lui eût craché au visage...** pour dire que si Myriam avait le reproche à son père en fonction de la méthode de Bet Shamay qui préconise deux garçons, pourquoi a-t-elle fait le reproche à Moshe Rabbenu qui avait déjà deux garçons ? Et si elle avait suivi la méthode de Bet Hillel qui préconise un garçon et une fille, pourquoi a-t-elle fait le reproche à son père ?

עטרת פז

éditorial La couronne d'or

La foule s'est révoltée contre le ciel et contre Moshe Rabbenu **Qui nous donnera de la viande à manger?** D'un autre côté, Moshe Rabbenu se tourne vers le ciel: **D'où puis-je donner de la viande à toute cette populace ?** D'... lui répond : **D'... dit à Moshe rassemble Et J'insufflerais de ton esprit... Et ils t'aideront à supporter le fardeau du peuple.** Par la suite, D'... dit à Moshe Rabbenu **Adresse toi au peuple et dis leur de se sanctifier pour demain.** Immédiatement après ça, D'... dit : **jusqu'à un mois et jusqu'à que ça vous sorte du nez...**

La question qui se pose est pour quelle raison D'... a répondu à la demande du peuple de manger de la viande en ordonnant à Moshe Rabbenu de réunir 70 Sages, et à priori D'... aurait dû répondre à la demande et leur garantir qu'ils mangeraient de la viande, même si ce n'est ni éducatif ni positif, et seulement après cela, D'... aurait dit à Moshe Rabbenu de réunir les **70 Sages** pour l'aider à supporter le fardeau du peuple. De là, nous apprenons que les 70 sages étaient une partie de la réponse au peuple, car en vérité le peuple manquait d'élévation spirituelle, car s'ils en avaient, il n'y aurait pas eu ce problème de **populace**. La plainte sur le manque de commodité physique découle principalement d'un vide spirituel, et c'est pour cela que du moment où sont nommés les Sages du Sanhédrin, l'esprit qui réside sur Moshe Rabbenu se propagera aussi sur ces Sages, et ils seront le remède et la réponse à ce manque spirituel. Cependant, à ce moment précis, le peuple ressent le manque de viande; et même si ce manque est comblé, il ne constitue pas un remède réel, car au moment où le peuple recevra cette viande, la demande ne fera qu'augmenter (c'est aussi un fondement de l'éducation des enfants: on ne peut pas tout recevoir!!!). La réponse réelle est : réuni 70 Sages, avec un additif spirituel, un additif de personnes qui enseignent la Torah, un peu de lumière dissipe beaucoup d'obscurité, et par extrapolation quand le vent souffle, la pluie tombe, et le matériel devient superflu.

Rambam nous enseigne la voie d'or: un grand jury ou un Sanhédrin doit être nommé par une personne qui a été nommée elle-même... et les 70 Sages qui ont été désignés ont été nommés par Moshe Rabbenu et sur lesquels l'esprit s'est insufflé, ont à leur tour désigné d'autres Sages, qui ont désigné d'autres Sages etc... Il est nécessaire d'expliquer pour quelle raison Rambam insiste sur le fait que **l'esprit s'est insufflé sur ces Sages**, et pour quelle raison le début de cette nomination commence dans cette paracha avec la **nomination des 70 Sages**. Car dans la paracha de Yitro, des juges ont été désignés pour les milliers jusqu'aux dizaines. Rambam explique que le début de cette nomination commence uniquement après que l'esprit saint a été insufflé sur ces Sages, comme le cite la paracha **Et J'insufflerais de ton esprit**, ce qui n'est pas le cas pour les juges désignés dans la paracha de Yitro, où ce détail n'est pas mentionné. Il est reconnu que Moshe Rabbenu était équivalent aux 70 Sages, et jusqu'au moment de leur nomination, qui se produit dans notre paracha, et pas avant, ceux qui ont été nommés ont reçu cet esprit saint de la part de Moshe Rabbenu.

L'enseignement que l'on tire de cette paracha est que le remède à tous les maux d'Israel est l'élévation spirituelle, l'embellissement des pans spirituels de la nation en enseignant la Torah, et par leur travers chacun puisera la force de servir D'... face à tous les revers que la populace veut nous infliger. Que D'... nous donne le mérite d'être parmi ceux qui propagent notre Torah sacrée.

שבת שלום, העורך!



קומי אורי - סיפור לשבת
KOUMI OURI - Histoire Pour Shabbat

א הליכות מלכי א La Hauteur Des Synagogues

Le Rav **Zilberstein** Chlit"א rapporte dans son livre Barkhi Nafshi le récit suivant: Un averekh est venu chez moi extrêmement troublé et me raconte qu'il y a un phénomène bizarre qui se produit chez lui depuis quelques jours. Ce phénomène nous affole et nous sommes sans solution à son sujet. Notre averekh continue son récit: **un grand oiseau pénètre dans notre salon, et lorsqu'on le chasse, il revient après quelques instants. On le chasse de nouveau, et il retourne. Ceci dure depuis plus de trois jours; l'oiseau en lui-même ne nous fait pas peur**, dit l'averekh, mais nous sommes certains que cet oiseau est un signe du ciel, pour nous dire quelque chose ; et nous n'avons pas le moindre indice sur ce que cet oiseau veut nous indiquer. La preuve est que cet oiseau craint les personnes et s'éloigne d'elles de peur d'être attrapé ; et chez nous, il revient tour à tour. **A un certain moment, on a pensé qu'il serait préférable de faire disparaître définitivement cet oiseau qui crée la tension dans la maison.** Le Rav, en entendant le récit dit à l'averekh: **tu as dit toi-même que tu penses que cet oiseau est un signe du ciel, et comment veux-tu savoir quel signe cet oiseau est porteur sous ses ailes si tu le fais disparaître?!** Le Rav continue et explique: à quoi ceci ressemble? A une personne qui roule en voiture et sur son tableau de bord un voyant rouge s'allume ; si la personne qui a acheté cette voiture ne connaît pas encore tous les voyants de la voiture et ne relie pas les voyants aux différents composants de la voiture qui sont susceptibles de s'abîmer, et si elle manque d'intelligence, elle ira au garage et demandera au garagiste de déconnecter le voyant. Ca résoudra le problème? Sans l'ombre d'un doute le problème ne fera qu'empirer! Et la voiture peut tomber en panne, et il est même possible que les passagers soient en danger parce la personne a négligé le voyant. La raison d'être de ce voyant est d'indiquer qu'il y a un problème dans la voiture et la seule solution est de se ranger sur le bas-côté de la route et de vérifier les systèmes de la voiture. Si la personne n'a pas suffisamment de connaissances sur la voiture, elle doit appeler un service de dépannage ou une remarque pour emmener la voiture au garage pour s'occuper du problème. L'oiseau vient faire allusion à quelque chose, aussi pour le cas de cet averekh. Cet oiseau est envoyé du ciel pour indiquer qu'il y a une faille spirituelle dans la maison. Il est évident que tuer cet oiseau ne résoudra en aucune façon le problème; l'averekh très soucieux demanda au Rav : que dois-je faire? La solution à ce mystère de l'oiseau qui revient sans arrêt peut être trouvée dans la traduction de la Torah fait par Yonatan ben Ouziel: **pour quelle raison la Torah, au sujet du lépreux, nous ordonne de libérer le deuxième oiseau et de ne pas l'égorger comme on l'a fait pour le premier oiseau?** Et l'explication donnée est que la lèpre a été causée par la médisance (lachon har'a) que le lépreux a fait, et l'oiseau qui a été libéré lui rappelle sa faute, car s'il récidive et continue de médire, cet oiseau reviendra et lui rappellera le triste sort qui était sien lorsqu'il était lépreux. Lorsqu'une personne se souvient de l'exclusion du camp et de son isolement des autres personnes, il y a de fortes chances qu'elle ne continuera pas de médire. L'oiseau sert de mémoire, et en cas où cette personne continue de médire, l'oiseau reviendra chez elle et lui rappellera sa faute.

L'averekh prit les paroles à cœur, et après avoir fait un examen approfondi dans sa demeure, il a compris qu'il y avait de la médisance dans sa demeure, il s'est donc engagé à éradiquer cette faute, et comme par miracle, l'oiseau a quitté sa maison et n'est plus revenu.

Selon la loi, il n'y a aucune injonction concrète sur la façon de construire une synagogue, s'il y a lieu de monter l'édifice sur un endroit important ou de construire un bâtiment imposant. Cependant, la hauteur d'une synagogue doit être à la hauteur de la ville comme le rapporte la guémara: une synagogue ne dépassera pas la hauteur de la ville comme le rapporte le verset (Prov. 1,21) **Elle appelle à elle au milieu des bruyants carrefours**, tout comme le Temple. Le traité Zevahim de la guémara (54B) cite le verset (Deut. 17,8) **Tu te lèveras et tu monteras vers l'endroit** et nous enseigne que le Temple était plus haut de toute la terre d'Israel. Un autre passage de la guémara Shabbat (11A) rapporte : **toute ville dont les toits sont plus élevés que la synagogue sera détruite en fin de compte, car il est écrit qu'il faut élever la demeure de D'...et de restaurer ses ruines, ceci a été dit au sujet des maisons de la ville, mais il n'y a pas d'interdiction au sujet des colonnes et des tours qui émergent de la maison.** Cette citation nous enseigne qu'il faut construire la synagogue en tant que bâtiment le plus élevé de la ville, et la ville dont les maisons sont plus hautes que la synagogue sera détruite. Par la suite la guémara cite : **Rav Achi dit: j'ai construit un refuge pour la ville pour éviter qu'elle ne soit détruite.** Et il est possible d'interpréter ses dires de trois façons différentes: Rabbenu Hananel explique qu'il a rehaussé le toit de la synagogue; Rachi explique qu'il a empêché les habitants de la ville de construire des maisons dont le toit est plus élevé que celui de la synagogue; HaRash explique qu'il a obligé les habitants de la ville à rabaisser leurs maisons. Rabbam écrit: **lors de la construction d'une synagogue, elle ne dépassera pas la hauteur (des habitations) de la ville.** Cela dit, cette contrainte est imposée sur celui qui construit une synagogue, mais pour celui qui consacre un appartement ou un local existant dans la ville, cette contrainte n'est pas en vigueur.

Dans le recueil Mor Ouketzia il est écrit qu'il est convenable que la synagogue soit au centre de la ville, et si la ville est construite sur une colline ou une montagne, même s'il y a des maisons qui sont construites sur le flanc de la montagne et dont les toits sont plus élevés que celui de la synagogue qui est construite au centre de la ville, ce n'est pas important.

Du à la croissance de la population et aux vague d'immigrations en terre sainte, il est nécessaire de construire des bâtiments élevés pour loger tout le monde. La question qui se pose est si l'injonction de ne pas construire un bâtiment plus élevé que la synagogue est toujours en vigueur. Dans son commentaire du traité Méguila, HaMeiri explique que l'interdiction de construire des maisons plus hautes que la synagogue s'applique aux maisons pompeuses, car dès lors il y a une atteinte à l'honneur de la synagogue, mais si les maisons sont construites pour loger une population en croissance démographique, il n'y a pas cette interdiction, et ceci est permis à priori. Plusieurs Sages, et parmi eux Rabbam sont du même avis. Conséquemment, il n'y a pas de nos jours d'interdiction de construire des bâtiments plus élevés que les synagogues si ces bâtiments sont construits comme logements ou lieux de travail. Toutefois, dans la mesure du possible, le respect dû à la synagogue doit être conservé. D'abord, il faut faire des efforts pour que la synagogue soit construite sur une hauteur des environs; ensuite, elle doit être construite d'une façon respectable pour témoigner de l'importance qui lui est accordée, qui est supérieure à celle accordée aux autres bâtiments de la ville. Dans le recueil Sefat Emet il est écrit que si une synagogue de la ville est la plus haute de la ville, il peut y avoir d'autres synagogues dont la hauteur sera inférieure à celle des maisons de la ville. L'essence de cette injonction sur la hauteur de la synagogue est la glorification et le respect dû à la synagogue, et c'est pourquoi de nos jours ou la splendeur n'est plus mesurée par la hauteur du bâtiment mais par son aspect extérieur, si la synagogue est d'une apparence meilleure que les habitations du voisinage, on est acquitté de cette mitzva. Marane a tranché à ce sujet: **une synagogue doit être construite sur les hauteurs de la ville, et on la rehausse pour qu'elle soit plus haute que les habitations de la ville, et en cas d'urgence, ou de crainte des autorités qui ne permettent pas de construire des synagogues hautes, il est permis de prier dans les maisons....**